



ACEP Le Patio
8 - 10, Avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21 52
E-mail : acep@orange.fr
Renseignements : www.ehpad-acep.com

Tarifs accueil de jour

Tarif hébergement (tarifs depuis le 1er mars 2018) :

Résident âgé de plus de 60 ans : 40.08 €/jour

Résident âgé de moins de 60 ans : 49.76 €/jour

Tarif dépendance (tarifs depuis le 1er janvier 2018) :

GIR 5 / 6 : 3.91 €/jour

GIR 3 / 4 : 9.20 €/jour

GIR 1 / 2 : 14.51 €/jour

Tarifs long séjour et accueil temporaire de l'établissement

Les pensions sont payables mensuellement d'avance, par terme à échoir.

Tarif hébergement (tarifs depuis le 1er mars 2018) :

Résident âgé de plus de 60 ans : 80.17 €/jour

Résident âgé de moins de 60 ans : 99.53 €/jour

Tarif dépendance (tarifs depuis le 1er janvier 2018) :

GIR 5 / 6 : 6.51 €/jour

GIR 3 / 4 : 15.34 €/jour

GIR 1 / 2 : 24.18 €/jour

Ces prix comprennent :

A- Prestations d'administration générale :

- Gestion administrative de l'ensemble du séjour
- Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants
- Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale

B - Prestations d'accueil hôtelier :

- Mise à disposition de la chambre (individuelle ou communicante) et des locaux collectifs
- Accès à une salle de bain comprenant un lavabo, une douche et des toilettes
- Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage)
- Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD ;
- Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ;
- Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ;
- Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts ;
- Mise à disposition des connectiques nécessaires pour la télévision et le téléphone ;
- Accès aux moyens de communication

C - Prestation de restauration :

- Accès à un service de restauration ;
- Fourniture de trois repas, d'un goûter et la mise à disposition d'une collation nocturne.

D - Prestation de blanchissage :

- Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien.

E - Prestation d'animation de la vie sociale :

- Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement ;
- Organisation des activités extérieures.

F - Prestations liées à la dépendance

- Les prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie
- Les prestations à caractère hôtelier et fournitures diverses concourant directement à la prise en charge de l'état de dépendance

Nos tarifs comprennent également :

- L'entretien très régulier en interne du linge personnel des résidents,
- Les frais d'incontinence : protections et alèses,
- Selon votre choix, soit des médecins traitants salariés, soit les consultations des médecins traitants généralistes libéraux,
- Les frais d'examens de laboratoire sur prescription médicale du médecin traitant,
- Les radiologies sur prescription médicale du médecin traitant,
- Les séances de kinésithérapie sur prescription médicale du médecin traitant,
- Les soins de pédicurie sur prescription médicale du médecin traitant pour les résidents diabétiques,
- Des séances d'orthophonie sur prescription médicale du médecin traitant.

Tout dépassement d'honoraire sera à la charge du résident.

N'est pas compris :

- un forfait de 8 € (pour le marquage du linge personnel) est facturé à l'entrée.

Prestations annexes :

Il s'agit de prestations proposées par l'établissement et choisies par le résident de façon récurrente ou ponctuelle :

- Abonnement téléphonique : 4,57 € mensuel (le compte est à alimenter auprès du service des admissions)
- Les repas des visiteurs : 7,90 € / le ticket
- Les repas du conjoint du résident : 5,10 € / le ticket
- L'établissement peut vous proposer des produits d'hygiène
- « Le salon de coiffure » : l'établissement dispose d'un salon de coiffure avec une coiffeuse salariée. Il est ouvert du lundi au vendredi aux résidents et les tarifs sont affichés au salon.

Prestations d'intervenants extérieurs à la charge du résident :

- Les frais d'Ambulance, d'IRM, de scanner, les honoraires des consultations de spécialistes (Dentaire, optique ...) cette liste est non exhaustive.
- Les factures de pharmacie et de paramédical.
- Les soins de pédicurie pour les résidents non diabétique.